
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 18 mai 2017 à 18h30 heures,

À la salle polyvalente d'Epersy (commune déléguée d'Entrelacs)

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jérôme DARVEY Départ après la 54 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 33 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 33 ^{ème} délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 40 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANCOIS
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Pouvoir d'Yves HUSSON
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARD	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 17 ^{ème} délibération
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN Départ après la 40 ^{ème} délibération
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération Départ après la 40 ^{ème} délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Absents excusés :

Marie-Pierre MONTORO
Corinne CASANOVA

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS
Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVASSIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

SAINT OFFENGE
PUGNY CHATENOD
Directeur Général Adjoint des Services
Directeur Général Adjoint
Chargée de mission Communication
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 262 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 68 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 55 votants.

EQUIPEMENTS SPORTIFS
Création d'un nouveau gymnase (G4) -
Versement d'un fonds de concours par la commune d'Aix les Bains

Monsieur le président rappelle que le code général des collectivités territoriales, en son article L 5216-5, prévoit qu'"afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours."

Il est rappelé par ailleurs que Grand Lac, Communauté d'agglomération du lac du Bourget, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

C'est à ce titre que va être entrepris la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4. L'opération porte sur un montant total chiffré à 4,596 M€ hors FCTVA pour une création de surface totale de 2 280 m². Il est rappelé que ce projet de gymnase a été présenté initialement avec la feuille de route du mandat au conseil du 11 décembre 2014. Il était prévu un budget de 5,8 M€ TTC, ramené aujourd'hui à 5,515 M€ TTC. Un montant de 5,775 M€ était inscrit au programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la CALB.

Des subventions seront sollicitées, principalement auprès du CNDS et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grand Lac, bien qu'il n'ait pas de compétence en matière de soutien aux clubs sportifs, doit réaliser des investissements dans le cadre du chantier pour permettre le bon accueil des activités des clubs locaux, et plus particulièrement du Club de volleyball d'Aix-les-Bains, qui pourra utiliser ce gymnase.

Aussi, compte tenu de l'intérêt manifesté par la Ville à permettre au Club de volleyball d'Aix-les-Bains d'utiliser les installations, il est proposé d'accepter le principe d'un versement par la commune d'un fonds de concours pour ce programme à Grand Lac, dans la limite d'un double plafond :

- 50% des charges réelles hors FCTVA liées à l'opération ;
- Dans la limite de 1 000 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- ACCEPTE le versement d'un fonds de concours à Grand Lac par la Ville d'Aix les Bains pour la création et l'aménagement du nouveau gymnase G4 à Marlioz, dans la limite d'un double plafond, soit 1 000 000 € et 50 % des charges réelles hors FCTVA liées à l'opération.

Aix-les-Bains, le 18 mai 2017

Pour le Président empêché,
Jean-Claude Loiseau,
1^{er} vice-président de Grand Lac

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



PLAN DE FINANCEMENT GYMNASSE G4

DÉPENSES		RECETTES	
Programme de travaux	3 546 000 €	Fonds de concours de la ville d'Aix-les-Bains	1 000 000 €
Maîtrise d'œuvre	354 600 €	Subventions attendues	900 000 €
Etudes	182 880 €	Financement Grand Lac	2 754 277 €
Raccordements, Taxes et Assurances	220 400 €		
Révisions et aléas	292 120 €		
TOTAL HT	4 596 000 €		
TVA (20 %)	919 200 €	FCTVA (15,761 %)	860 923 €
TOTAL TTC	5 515 200 €	TOTAL TTC	5 515 200 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Equipements sportifs - Création d'un nouveau gymnase (G4) - Versement d'un fonds de concours par la commune d'Aix-les-Bains

Date de transmission de l'acte : 29/05/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 29/05/2017

Numéro de l'acte : d1844 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170518-d1844-DE

Date de décision : 18/05/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.2. Autres